

Aux Municipalités des
62 Communes de la région
Morges-Aubonne-Cossonay

V/Réf :

N/Réf. : DVZ/dbl

Morges, le 20 février 2017

Mesdames et Messieurs les Syndics,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Nous avons l'avantage de convoquer le représentant de votre Commune à la séance extraordinaire du Conseil intercommunal ARASMAC qui aura lieu le :

jeudi 16 mars 2017 à 19h00

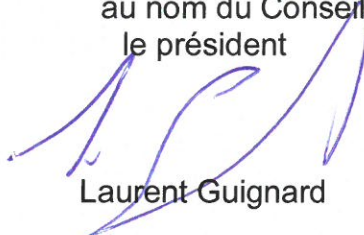
**au réfectoire de la CossArena, Pré aux Moines 1
1304 Cossonay**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Liste des présences
2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2016 (cf. document annexé)
4. Préavis N° 1/03.2017 « Demandes d'autorisations générales » (cf. document annexé).
5. Préavis N° 2/03.2017 « Indemnités du CODIR et du Conseil intercommunal » (cf. document annexé)
6. Communications orales du Comité de direction ARASMAC : Statuts ARASMAC
7. Divers et prochaine séance : 14 juin 2017 (lieu à déterminer)
8. Présentation du secteur CSR de l'ARASMAC : Revenu d'Insertion (RI)

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les Syndics, Mesdames et Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.

au nom du Conseil intercommunal ARASMAC
le président



Laurent Guignard

la secrétaire



Dominique Bickel

CC aux institutions et personnalités concernées à titre d'information

Annexes : mentionnées